

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20181214-0000019798-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 18/12/2018

Réception par le Préfet : 18/12/2018

Publication : 21/12/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-6-6-4

Séance du vendredi 14 décembre  
2018

### **DECLARATION D'INTENTION ET AXES STRATÉGIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE FESSENHEIM**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.

M. HABIG donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.

M. MULLER donne procuration à Mme Betty MULLER.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie lors de sa réunion du 23 novembre 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la déclaration d'intention qui liste les priorités portées par le Projet de territoire de Fessenheim et ses axes stratégiques, telle que figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Demande, avec insistance, des avancées substantielles et significatives quant aux engagements financiers de l'Etat sur les projets de redynamisation du territoire ainsi que sur les mécanismes de compensation pour les collectivités territoriales des pertes fiscales liées à la fermeture de la centrale nucléaire.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité